

# Renvoi au comité de salut public des deux cavaliers jacobins présentés par la section de l'Unité (Paris), lors de la séance du 4 prairial an II (23 mai 1794)

## Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public des deux cavaliers jacobins présentés par la section de l'Unité (Paris), lors de la séance du 4 prairial an II (23 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 570-571;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1972\\_num\\_90\\_1\\_27427\\_t1\\_0570\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27427_t1_0570_0000_6)

Fichier pdf généré le 30/03/2022

plomb : 1 880 livres; fer : 27 434 livres, 813 livres net de salpêtre raffiné et perfectionné avec le plus grand soin, fruit de la recherche la plus exacte dans nos terres malheureusement trop humides, et nos maisons trop neuves, ce qui suspend pour un moment nos travaux sans anéantir notre zèle. Pour terminer notre mission, nous vous remettons échantillon de ce même salpêtre, nous vous présentons le citoyen Jean-Baptiste Binet, patriote reconnu pour cavalier jacobin, qui jure avec les sentiments d'un républicain de ne rentrer dans ses foyers qu'après la destruction entière des ennemis de la liberté et de l'égalité (1).

Mention honorable et insertion au bulletin.

## 45

La section de l'Unité est admise à la barre; elle félicite la Convention d'avoir proclamé, au nom du peuple français, l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme. « Votre décret du 18 floréal, disent-ils, rappelle, avec la » liberté, toutes les vertus sur la terre. Chaque » vertu aura donc sa fête particulière; le crime, » l'échafaud ». La section annonce qu'elle a fourni, depuis le 6 ventôse jusqu'au 29 floréal, 10,757 livres de salpêtre; que l'emprunt forcé présente le tableau de 1,022,400 livres; que les citoyens de cette section ont offert, à diverses époques, plus de 100,000 livres d'effets militaires Elle présente deux cavaliers jacobins prêts à partir pour les frontières (2).

L'ORATEUR : Citoyens représentants du peuple français,

Sont-ils disparus du sol de la République, tous ces hommes, que la terre a semblé n'élever un peu, que pour mieux désigner les ennemis de la liberté ?

Sont-ils disparus, ces monstres qui vouloient faire oublier celui qui est essentiellement et par qui tout a été fait ?

Ils ne sont plus, ces scélérats, qui tramant leurs complots au flambeau de la nuit, ont vu le soleil éclairer leur supplice. Ils étoient bien coupables ces faux amis du peuple, qui croioient étouffer la nature et la raison.

L'Être Suprême pouvoit-il être méconnu par des sans-culottes, de hommes vertueux et libres, qui le retrouvoient partout et dans tous les événements qui ont amené, établi et consolidé la République.

Tout publie sa grandeur. Sur nos têtes roulent régulièrement et majestueusement, ces grands corps de lumières qui annoncent sa gloire et sur la partie du globe que nous habitons, nous voions ici la Montagne Sainte, du haut de laquelle, il publie par ses hérauts législateurs, qu'il est le

dieu de la liberté, qu'il veut l'étendre à tous les peuples, qu'il va régénérer, en faisant rentrer dans la pousière, ceux qui usurpoient sa souveraineté.

Nouveaux Erostrates, puissiez vous n'avoir que cette immortalité du crime, qui attache vos noms au poteau de l'infamie, mais malgré vous, nous croirons au stoïcisme de Caton; oui notre âme est immortelle, comme les travaux de nos législateurs et notre reconnaissance envers eux.

Quoy, tout moureroit avec nous ! L'avenir ne nous offriroit aucune idée consolante. Après avoir assuré sur la terre, le bonheur de notre postérité, nous n'irions pas jouir, dans le sein de l'éternel, de la récompense de l'homme juste. Nous ne reverrions plus les martyrs de la liberté, les Marat, les Pelletier, les Chaslier, les Dagobert, les Barras, et tous nos braves défenseurs de la patrie. Non, leurs mânes ne peuvent être insensibles, il nous semble les voir sourire à nos désirs.

Quoy, les doux noms d'enfant, de père, d'ami, d'époux, ne seroient plus que vains titres ! La société sacrée dénoue une union brutale, l'amitié qui vient de vertu, un calcul d'intérêt, l'honneur du Panthéon une erreur puérile, les cendres de nos pères, de nos amis, de nos bons montagnards, une vile poussière, la justice une usurpation sur la liberté, le bonheur, un être de raison, la pudeur, un préjugé, la probité, une chienne, tous les crimes, des jeux de la nature, l'erreur est trop grossière; votre sublime décret du dix huit floréal rappelle, avec la liberté, toutes les vertus sur la terre.

La République française reconnoit l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme. Chaque vertu a donc sa fête particulière, le crime seul a l'échafaut.

Que tout ce qui reste d'hommes impurs sur la terre, ne s'y trompe pas ! Tant qu'il restera un Français républicain, il n'y aura ni despote, ni esclave. Le trésor des hommes libres est inépuisable; la vertu, du pain et du fer, voilà ce qu'il faut, pour gravir les plus hautes montagnes, franchir tous les précipices, chasser, terrasser, pulvériser tous les tyrans.

Leur dernière heure est arrivée. Qu'ils ne croient pas calculer nos forces, par le détail soit de nos dépenses privées, soit de notre emprunt forcé, soit de l'extraction de nos salpêtres, ce sera toujours pour eux le seul secret républicain.

La section de l'unité, comme toutes les autres a fait preuve de son civisme. Depuis le six ventôse, jusqu'au vingt neuf floréal elle a fourni en salpêtre dix mille sept cent cinquante sept livres. Toutes les décades à l'avenir seront au moins de seize cent livres. Son emprunt forcé donne le tableau d'un million vingt deux mille quatre cent livres. Ses fournitures patriotiques en habits, chemises, souliers, armes et équipements de toute nature offrent un résultat de dépenses d'au moins cent mille livres.

Tout cela n'est qu'un prélude, si nos ennemis tardent à reconnoître la République française.

C'est sur un sol libre qu'on trouve la pépinière des héros. Nous présentons à la Convention, deux cavaliers, qui brulans du désir d'aller imiter nos frères d'armes, ne porteront point en vain le nom de Jacobins, de cette Société vraiment populaire, de cette Société mère qui a si bien mérité de la patrie, pour l'esprit public

(1) C 304, pl. 1133, p. 18, daté du 4 prair., et signé GUILLEMART fils, BÉNARD.

(2) P.V., XXXVIII, 78. Minute du p.v. (C 306, pl. 1155, p. 34). B<sup>m</sup>, 14 prair. (suppl.<sup>a</sup>); *Débats* n° 611, p. 43; *J. Mont.*, n°s 28 et 29; *M.U.*, XL, 72; *J. Matin*, n° 702; *Mon.*, XX, 540; *J. Lois*, n° 603; *Mess. soir.*, n° 644; *J. Sablier*, n° 1337; *S.-Culottes*, n° 464; *Feuille Rép.*, n° 325; *J. Perlet*, n° 609.

qu'elle a propagé, les traîtres qu'elle a démasqués, le fédéralisme qu'elle a terrassé, les intrigants qu'elle découvre, les faux patriotes qu'elle dénonce, les ambitieux qu'elle met au niveau de l'égalité, tous les hommes vertueux qu'elle réclame pour ses frères et amis et qu'elle rallie autour du centre de l'unité, la Convention, la Montagne, les Comités de salut public et de sûreté générale, les arsenaux républicains qui ne préparent et ne lancent la foudre que sur les despotes et leurs palais, témoins insultants de la misère du peuple.

Convention immortelle, ton triomphe est assuré. Comment la victoire ne seroit elle pas à tes ordres lorsque tu fais régner la justice et la vérité ! C'est toi qui rebatis et donne la paix aux chaumières, c'est toi qui décerne le prix de la valeur aux héros et récompense les pères nourriciers de la République, c'est toi qui encourage le commerce et les arts, console le malheur et donne l'asile à toutes les vertus, Vive la République, vive la Montagne, vivent à jamais les bienfaiteurs du genre humain » (1).

(Applaudi).

**Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité de salut public pour l'emploi des deux cavaliers.**

## 46

**Laclotte fils, architecte, envoie une esquisse d'un projet de colonne en l'honneur des braves militaires morts pour la patrie** (2).

Cette esquisse sera suspendue à côté de celles qui sont déjà dans le salon de la liberté, pour être jugée avec elles (3).

**Mention honorable, renvoi à la commission des arts.**

## 47

**La Société populaire de Tarascon envoie deux médailles frappées en mémoire de la fédération du 14 juillet 1790 (vieux style); l'une offerte par le citoyen Trinquant-la-Goute; l'autre, remise par l'épouse du citoyen Allard.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (4).**

[Extrait du p.v. de la séance du 23 flor. II] (5).

« Un membre a fait hommage au nom du citoyen *Trinquant Lagoute*, d'une médaille qui lui fut donnée le 14 juillet 1790 (style esclave). On décora alors de cette médaille les fédérés qui jurèrent de soutenir la tyrannie solennellement consacrée par l'Assemblée Constituante, qui méconnaissant les droits du peuple, n'eut pas honte

de lui donner un tyran. A la chute du despotisme, tous les monuments qui en rappelaient le souvenir durent disparaître, tel fut le vœu des peuples en acceptant le 10 août 1793, la Constitution républicaine qui doit faire son bonheur. La Convention confirma la volonté nationale, elle ordonna que les médailles distribuées le 14 juillet 1790 disparaîtraient. Cependant, Alard, chaudronnier et *André Mourret*, député de cette commune à cette fédération royaliste, bien loin d'en faire la remise, ils l'ont consacré comme un monument de leur incivisme; bien plus *André Mourret* a consommé son exécrable serment en livrant de tout son pouvoir, l'infâme Toulon aux esclaves anglais; et en les accompagnant dans leur fuite; la Société a délibéré qu'il serait fait mention dans le procès-verbal de la conduite anti-civique de l'émigré *André Mourret*, et que cette motion serait écrite en caractère rouge. Et sous-signé dessous, l'épouse du citoyen Alard absent pour ses affaires ayant eu connaissance de la délibération est venu elle même déposer la médaille sur le bureau de la société.

Et [décrété] qu'il sera écrit au citoyen Blanc en y faisant l'envoi des deux médailles pour être présentées à la Convention.

P.c.c. COEURY.

## 48

**La Société populaire des Rouffes, district de Condat-Montagne, ci-devant St-Claude, département du jura, envoie 300 liv. en assignats, pour les frais de la guerre.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (1).**

## 49

**Les membres du conseil d'administration du bataillon de Cette envoient 1000 liv. en assignats, pour les veuves et les orphelins des défenseurs de la patrie.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (2).**

## 50

Un membre [CHARLIER] observe à la Convention que le bruit se répand qu'on a attenté dans la nuit à la vie de Collo-d'Herbois, représentant du peuple, membre du Comité de salut public, et demande que Collo-d'Herbois soit invité à venir exposer ce qui s'est passé (3).

CHARLIER : On annonce qu'un grand crime a été commis, qu'on a attenté aux jours d'un représentant du peuple bien cher aux patriotes, d'un membre du Comité de salut public, de

(1) C 306, pl. 1154, p. 9, daté du 4 prair. et signé LEGANGNEUR.

(2) P.V., XXXVIII, 79. *J. Sablier*, n° 1337; *Feuille Rép.*, n° 325; *J. Mont.*, 38.

(3) *Débats*, n° 611, p. 43.

(4) P.V., XXXVIII, 79 et 194.

(5) C 304, pl. 1133, p. 3.

(1) P.V., XXXVIII, 79 et 193.

(2) P.V., XXXVIII, 79 et 193.

(3) P.V., XXXVIII, 79. *J. Sablier*, n° 1336; *J. Martin*, n° 702; *M.U.*, XL, 72; *Mon.*, XX, 541; *Ann. R.F.*, n° 175; *Rép.*, n° 155; *J. Lois*, n° 503; *Audit. nat.*, n° 608; *Mess. soir*, n° 644; *J. Fr.*, n° 607; *S.-Culottes*, n° 463; *Ann. R.F.*, n° 176; *C. Eg.*, n° 644; *Feuille Rép.*, n° 325; *J. Paris*, n° 509.